

DEC220083DR05

Décision portant nomination de M Michel Chapron aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8051 intitulée équipes traitement de l'information et systèmes (ETIS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19/12/2019 nommant M Olivier Romain, directeur de l'unité UMR8051 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 02/12/2021 ;

Considérant que M Michel Chapron a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Villejuif du 18 au 20 octobre (1^{ère} session) et du 15 au 17 novembre 2021 (2^{nde} session) par le CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M Michel Chapron, maître de conférences, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8051 intitulée équipes traitement de l'information et systèmes, à compter du 01/12/2021.

M Michel Chapron en exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Michel Chapron, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022


Catherine LARROCHE
Déléguée régionale
CNRS Ile-de-France Meudon

Visa de la déléguée régionale du CNRS


Visa du président CY Cergy Paris Université
(ou de son délégataire)


Visa de la directrice générale de l'ENSEA
(ou de son délégataire)



Le directeur de l'unité


Le directeur de l'unité
Equipes Traitement de l'Information et
ETIS
UMR 8051
01 30 73 66 10
01 34 25 66 33
01 34 25 75 41

Olivier Romain
Directeur du laboratoire ETIS

DEC220084DR05

Décision portant nomination de M Tao-Yuan Jen aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8051 intitulée équipes traitement de l'information et systèmes (ETIS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19/12/2019 nommant M Olivier Romain, directeur de l'unité UMR8051 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 02/12/2021 ;

Considérant que M Tao-Yuan Jen a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Villejuif du 18 au 20 octobre (1^{ère} session) et du 15 au 17 novembre 2021 (2^{nde} session) par le CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M Tao-Yuan Jen, maître de conférences, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8051 intitulée équipes traitement de l'information et systèmes, à compter du 01/12/2021.

M Tao-Yuan Jen exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Tao-Yuan Jen, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

Catherine LAROCHE
Déléguée régionale
CNRS Ile-de-France Meudon

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du président CY Cergy Paris Université
(ou de son délégué)

Visa de la directrice générale de l'ENSEA
(ou de son délégué)



Le directeur de l'unité

